

DECISION DE RESILIATION DU CONTRAT A COMMANDE N°13/2019.

Le Directeur Opérationnel ;

- Vu le statut de l'entreprise publique économique Algérie Télécom, société par actions.
- Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom de janvier 2019.
- Vu le contrat à commande N°13/2019 du 24. Juillet.2019 notamment article N°34
- Vu le Bon de commande N°190221 du 16. Déc.2019 pour maintenance canalisation CMP Hammam Bouhadjar, attribué selon le contrat à commande N°13/2019 du 24. Juillet.2019.
- Vu le Bon de commande N°190269 du 30. Déc.2019 pour maintenance canalisation CMP Hammam Bouhadjar, attribué selon le contrat à commande N°13/2019 du 24. Juillet.2019.
- Vu le Bon de commande N°190271 du 30. Déc.2019 pour pose câble cité 160+140 Logt Ain El Arbaa , attribué selon le contrat à commande N°13/2019 du 24.Juillet.2019.
- Vu la demande de résiliation écrite de M. MOUDJADJ Mohamed datée du 27. Jan.2020.

Décide ;

Article 1 : De procéder à la résiliation du contrat à commande N°13/2019 du 01. Aout.2019. Conclu entre l'entreprise cocontractante MOUDJADJ Mohamed et la Direction Opérationnelle d'Ain Témouchent et de prononcer la résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

Article 2 : Messieurs le sous-directeur technique, le sous-directeur fonction support est le chef département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature.